

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la Convocation  
11/03/2024

Date d'affichage  
11/03/2024

### OBJET

Budget Principal  
Avance de subvention 2024

Séance du 19 Mars 2024 \_\_\_\_\_

L'an Deux Mil Vingt Quatre \_\_\_\_\_

Et le Dix Neuf Mars \_\_\_\_\_

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**

Présents : RAVET V. - PITTION V. - MILLET D. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BOURDONNAY C. - RHODET F. - MOREIRA J. - LADRE R.

Absents : C. ARMETTA - K. HASSOUN - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD -

Procuration est donnée par P. BARBERIS à M. FRATTER

Procuration est donnée par D. KILIC à V. RAVET

Procuration est donnée par Y. OZDEMIR à C. GUILLAUBEZ

Procuration est donnée par T. PERDRIX à B. VINCENT

Procuration est donnée par C. DE MATOS à C. NIOGRET

Procuration est donnée par M. BARBIER à D. MILLET

Secrétaire de Séance : F. RHODET

### Rapporteur Véronique PITTION

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024, le Conseil Municipal décidera de l'attribution des subventions aux Organismes et Associations.

Parmi celles-ci, l'Association Centre Social et Culturel Jacques Prévert, a sollicité le versement d'une avance sur subvention pour assurer la continuité de son activité.

En effet, les frais de fonctionnement notamment ceux liés aux charges salariales entraînent des besoins permanents de trésorerie qui ne leur permettent pas d'attendre le versement de la subvention annuelle en avril prochain.

Il est proposé au conseil Municipal :

DE DIRE que la subvention annuelle 2024 accordée aux organismes et associations sera discutée lors du Budget primitif 2024

DE DECIDER D'ATTRIBUER l'avance suivante :

ORGANISME	Subvention 2023	AVANCE de Trésorerie 2024
<b>Centre social et culturel Jacques Prévert</b>	<b>190 500 €</b>	<b>80 000 €</b>

DE DIRE que les sommes seront inscrites au chapitre 65 du budget principal de la collectivité

D'AUTORISER Mme le Maire à conclure les actes nécessaires au versement de cette avance,

DE DIRE que cette avance sera versée dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DIT que la subvention annuelle 2024 accordée aux organismes et associations sera discutée lors du Budget primitif 2024

Accusé de réception en préfecture  
001-210100319-20240319-D\_2024\_03\_19\_06-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2024  
Date de réception préfecture : 21/03/2024

DECIDE D'ATTRIBUER l'avance suivante :

ORGANISME	Subvention	AVANCE de Trésorerie
	2023	2024
Centre social et culturel Jacques Prévert	190 500 €	80 000 €

DIT que les sommes seront inscrites au chapitre 65 du budget principal de la collectivité

AUTORISE Mme le Maire à conclure les actes nécessaires au versement de cette avance,

DIT que cette avance sera versée dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

La Secrétaire de séance

F. RHODET



Suivent les signatures  
(Pour copie conforme)  
Le Maire,

V. RAVET